

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017

Présents : R. MALINVERNO, G. GERBOD, J. FOURNIER, F. JOBARD, A. JACQUET, X. CHAUVIN,
J. MOREL, E. PROST-ROMAND, D. DODANE, C. GENIN, J. PARET
M. DURAFFOURG,

Excusés : M. GUYON, O. PERRAD, O. COURROUVILLE

Secrétaire de séance : Jérôme PARET

Convocation du 17 octobre 2017

Le conseil municipal approuve le dernier compte rendu de conseil à l'unanimité et nomme Jérôme PARET comme secrétaire de séance.

1) Intervention de SOLIHA (réhabilitation presbytère)

M. LACANAL présente le projet de réhabilitation du presbytère ,dont le maître d'œuvre est SICA ,pour création de 4 appartements. Les plans ont été transmis dans le cadre de l'Avant Projet Détaillé (APD), plans qui sont à revoir pour le garage accolé à la mairie ;10 places de parkings couverts sont prévues pour les nouveaux logements et ceux de la mairie. Coût global des travaux : 934.000 € TTC.. Dans ce projet, 113 000 € de TVA seront récupérables. (différentiel entre les 2 taux de TVA de 5,50% et 20%).

Le taux de subventions accordées par les différents organismes (PNR, Etat, Région et Conseil Départemental s'élève à 30% .

Le montage financier comprend un emprunt à la caisse des dépôts et consignations à hauteur de 420.000 € à taux révisable, sur une durée d'amortissement de 35 ans Cet emprunt serait intégralement amorti par les loyers perçus.

Apport de fonds propres par la commune : environ 150.000 €

Les loyers (dans une fourchette de 400 à 550 €) seront conventionnés par l'état c'est-à-dire plafonnés ; avec cependant une possibilité d'évolution en fonction de la variation de l'Indice de Révision des Loyers (IRL) prévu au bail.

Calendrier prévisionnel de fin des travaux : fin 2019.

Le Conseil Municipal se réserve encore un temps de réflexion pour ce projet d'importance.

2) Bail appartement école

Suite au départ de l'appartement au-dessus de l'école de Mme Poncet au 1^{er} août, le logement est reloué à compter du 1^{er} novembre 2017 avec un bail d'une durée de 6 ans, et

moyennant un loyer de 460€ mensuel auquel s'ajoute 20 € de charge de ménage des communs.

Cet appartement sera occupé par un couple avec un enfant qui intégrera la classe de CE2 de notre école en décembre 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation au maire de signer la délibération correspondante, le bail de location et tout autre document afférent à cette affaire.

3) Convention secours alpin et nordique

Eric Prost-Romand s'est renseigné auprès du SDIS afin de savoir si les secours en ski alpin et nordique pouvaient être assurés par les pompiers. Cette éventualité s'avère impossible et une convention en ce sens avec la commune serait illégale.

Suite au renouvellement de la convention de secours qui est arrivée à son terme en avril 2017 (durée: 4 ans) il a été procédé à une consultation auprès de divers sociétés d'ambulances

A l'issue de cette consultation , seule la société Ambulances des 4 Villages a répondu à notre demande. Les tarifs restent les mêmes que l'année dernière (450 € TTC)

Le conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer la nouvelle convention pour 4 ans et tout autre document afférent à cette affaire.

4) Servitude de passage artères Télécom

Pour information, le Conseil Départemental a demandé à établir une servitude de passage sur le domaine communal (fibre optique et autres)

Le conseil ,à l'unanimité, autorise le Maire à signer la servitude de passage et tout document afférent à cette affaire.

5) Subventions aux associations

Comme chaque année : les subventions versées aux associations doivent être votées pour 2017. L'année dernière chaque association a reçu exceptionnellement un peu plus car la subvention à Transorganisation n'a pas été versée à la demande de cet organisme.

Cette année les montants votés sont les mêmes que ceux proposés en 2015, savoir :

- USEP : 200 €
- coopérative scolaire : 1 000 € Noël
- APEB : 250 €
- pompiers : 1 200 €
- jeunes : 150 €

- transorganisation : 1 000 €
- ski club Morez Morbier Bellefontaine: 1 000 € (+ 500 € exceptionnellement pour une course)
- chasse : 100 €
- fougères : 250 €
- chorale : 250 €
- souvenir français : 50 €
- ENB : 41 000 €
- Club cycliste: 200 €

9 votes pour et 3 votes contre (subvention exceptionnelle de 500 € pour la course du ski club)

Le conseil municipal, à la majorité, donne l'autorisation au maire de signer la délibération correspondante, le bordereau de paiement des mandats et tout autre document afférent à cette affaire.

6) Discussion autour de l'extinction de l'éclairage public

Gérard GERBOD présente l'idée d'une éventuelle extinction des points lumineux au centre du village. Au printemps 2018, le SIDEC interviendra au conseil municipal pour une application au 2ème trimestre 2018 .

Réflexion sur l'utilité de l'extinction de l'éclairage la nuit : l'avantage financier n'est pas négligeable car une ampoule éteinte pendant 5 heures entraîne une économie de 15 € par lampe et par an. Exemple, pour 5 heures d'extinction chaque nuit, environ 1 600 € d'économie annuelle pour les 107 points lumineux du village.

Les documents ont été envoyés par mail à tout le conseil, le conseil est invité à en prendre connaissance et à débattre lors d'un prochain conseil.

Comptes rendus divers et questions diverses

Pylône Orange : M. Bruno Cat-Blondeau a proposé au maire de déplacer le pylône sur une parcelle appartenant à sa sœur vers les pistes de ski de fond , secteur des lacs : ce secteur étant situé en zone naturelle , une implantation à cet endroit n'est pas envisageable

M.Le Maire propose au conseil municipal de poursuivre le projet dans son état initial , ce qui est accepté à l'unanimité de ses membres présents.

Plus personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23 heures.

Fait à Bellefontaine, le 31 octobre 2017